

COMITE SYNDICAL N°2

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le jeudi 18 juin 2026 s'est réuni le 25 juin 2026 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de votants : 27

Date de convocation : 18/06/2026
 Secrétaire de séance : Peigné Benoît

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		GANDELIN FRANCOIS			X
	AGATY GUILLAUME	X			GESLIN NICOLAS		X	
	DEL VECCHIO PERNOUX SEBASTIEN		X		VENUAT STEPHANE	X		
	JACQUET CLAUDE POUVOIR A MR AGATY		X		QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES		X		LE MOAL NATHALIE	X		
	DANNACHER MICHELE		X		LAVOIGNAT THIERRY	X		
	BIGOT AGNES	X			DREYFUS ERIC		X	
	SANJUAN CATHERINE	X			CAZABON LAURENCE	X		
	SCHAUVIN SEBASTIEN			X	PEYSSON PASCALE	X		
	DUPUIT GUY		X		BOZONNET ERIC	X		
	JACOBBERGER CHRISTOPHE			X	ARMESSEN MATHIEU		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			GREZAUD SABRINA		X	
	BUATOIS BLANDINE	X			CONNAULT VALERIE		X	
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			CAMILLERI VERONIQUE			X
	QUEFFELEC ISABELLE	X			VIGIER ANNA		X	
	HUGUET BENOIT		X		LEQUIN LOIC	X		
	BOURGE HERVE		X		BIBET REGIS	X		
	RABUEL CLAUDE	X			GREGOIRE CEDRIC		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	AULAS KEVIN		X		CHAUMONT JEAN-PHILIPPE			X
	BERGER CELINE	X			MOYNE SEBASTIEN	X		
	SUAREZ RENE			X	LOUBES GABRIELLE			X
	REIGNIER ALAIN	X			BOUDSOCQ CELINE		X	
	SEVES THIERRY	X			TRONCI DELPHINE			X
	PIOT MICHEL	X			LABALME RICHARD		X	
	ECKERT PIERRE	X			HASCOET-FRAGNY MICHELE		X	
	BEGUET CHRISTIAN		X		LETHENET AGNES		X	
	CHAMPION JEAN-PIERRE		X		QUILLIEN ALEXANDRE	C X		
	NIERGOT MICHEL	X			CHALIKAS MARLENE		X	
	RUTSCHI DIDIER POUVOIR A M. REIGNIER	X	X		BOLE-BESANCON DIDIER			X
	COTTEY ROMAIN			X	GAILLETON SOPHIE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	BEAUDET NATHALIE	X			LAIDET ANTHONY	X		
	FERRE PAUL	X			WITTEZAELE DELPHINE	X		

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Peigné Benoit est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 MAI 2026

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est soumis à l'approbation du comité syndical.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal n°1.

3. DELIBERATION APPROBATION DU CFU 2025

M. Ferré présente la maquette du Compte Financier Unique (CFU), transmise par mail à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants avec la convocation. Il invite les délégués l'approuver.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le Compte Financier Unique

4. DELIBERATION APPROBATION DECISION MODIFICATIVE

M. Ferré indique que, lors du vote du budget primitif 2026, la reprise anticipée du résultat avait été inscrite sur la base d'un montant prévisionnel. À la suite de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU), un écart de 0,01 € est constaté entre le résultat définitif et le montant repris au budget. Monsieur Ferré demande au Comité Syndical d'approuver cette modification du budget.

Ajustements budgétaires proposés

Section de fonctionnement

Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	—	+ 0,01 €
011	6288	Autres services extérieurs	+ 0,01 €	—

Ces ajustements permettent d'intégrer le résultat exact et d'assurer la concordance entre le CFU et le budget primitif 2026.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision modificative.

5. DELIBERATION LIGNE DE TRESORERIE

M. Ferré rappelle la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 700 000 €, arrivant à échéance en juillet 2025. Il présente les résultats de la consultation menée auprès de quatre établissements bancaires.

Il explique que la majorité des usagers s'acquitte de leur facture dans un délai de quatre mois suivant son émission. Une partie des redevables fait toutefois l'objet de relances puis de procédures de recouvrement par le Service de Gestion Comptable (SGC), qui parvient à recouvrer près de 99 % des sommes facturées. Si ce taux de recouvrement est très satisfaisant, ces délais de paiement rendent la gestion de la trésorerie du Syndicat plus complexe.

Au regard des offres reçues, M. Ferré propose aux membres du comité syndical de retenir celle de la Caisse d'Épargne, qui présente des taux fixes compétitifs ainsi qu'une plateforme de gestion dématérialisée. Il précise que le recours à un taux fixe, bien que légèrement plus élevé, offre une meilleure sécurité pour le Syndicat.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la nouvelle ligne de trésorerie de la Caisse d'Épargne à taux fixe de 3.07%.

6. POINT SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

M. Ferré fait un point sur l'activité de la collecte des ordures ménagères. Les échanges portent notamment sur les différences entre la collecte en porte-à-porte (PAP) et la collecte en points d'apport volontaire (PAV).

M. Venuat s'interroge sur l'impact du passage du PAP au PAV sur le montant de la redevance incitative (RI), ainsi que sur l'existence d'un écart financier entre ces deux modes de collecte. Il est précisé qu'une différence d'environ vingt à trente euros par foyer et par an est prévisible en cas de passage en PAV. Cela a également un impact financier pour le SMIDOM, notamment en matière de masse salariale et de flotte de véhicules.

M. Piot s'interroge sur une éventuelle augmentation des dépôts sauvages liée au passage en PAV, ainsi que sur la fréquence de collecte des colonnes d'ordures ménagères et sur la possibilité de comptabilisation des dépôts via un système de badge. Il est indiqué que les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine en PAV et que les dépôts sauvages sont moins fréquents sur les points équipés de colonnes d'ordures ménagères.

M. Eckert demande si une seule colonne d'ordures ménagères est actuellement installée sur la commune de Peyzieux. M. Ferré précise que l'ensemble des points d'apport de la commune est désormais équipé de colonnes OM et qu'un point supplémentaire a été créé.

M. Niergot s'interroge sur le bilan environnemental du passage en PAV, estimant que la réduction des tournées de collecte pourrait être compensée par une hausse des déplacements des usagers en véhicules particuliers. Il est répondu que les usagers se déplacent déjà pour le tri sélectif et que le dispositif n'engendre pas de pollution supplémentaire significative.

M. Moyne demande s'il serait envisageable d'installer une colonne d'ordures ménagères sur le site de la déchèterie. M. Ferré indique que cette solution n'est pas réalisable techniquement.

7. POINT SUR LA COLLECTE SELECTIVE

M. Ferré présente un point sur l'activité de la collecte sélective ainsi que sur les principales difficultés rencontrées au cours des derniers mois.

M. Rabuel souligne que le taux de refus de tri peut s'expliquer en partie par une signalétique devenue vieillissante et peu lisible sur les colonnes d'apport volontaire. Il est convenu qu'un point sera réalisé avec les équipes afin de mettre à jour cette signalétique.

M. Niergot rappelle que le taux moyen de refus de tri au niveau national est de 20 %. Il estime qu'au regard de cette référence, la marge d'amélioration est d'environ 10 %, ce qui limite le potentiel de gains financiers pouvant être générés suite au passage de point d'apport volontaire au Porte à porte.

8. ETUDE DE PASSAGE DE LA COLLECTE EMBALLAGE EN PORTE A PORTE

Comme évoqué précédemment, la possibilité de mettre en place une collecte en porte-à-porte pour le flux des emballages reste à l'étude. M. Ferré rappelle qu'un groupe de travail sera constitué dans les prochains mois afin d'examiner cette question. Plusieurs élus s'interrogent toutefois sur les conséquences financières pour les usagers ainsi que sur les modalités d'organisation de ce dispositif.

9. DELIBERATION ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur FERRE Paul explique au Comité Syndical qu'à la suite de l'élection du nouveau Comité Syndical, il est nécessaire d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres. Une liste de candidat est proposée :

- 5 titulaires : Benoit Peignié, Agnès Bigot, Guy Dupuit, Guillaume Agaty, Jean- Claude Aublanc
- 2 suppléants : Claude Jacquet, Eckert Pierre
- Le président est membre de droit

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la liste de candidats proposée par le Président.

10. DELIBERATION MODIFICATION DE LA CONVENTION VIZZIA ENTRE LES COMMUNES ET LE SMIDOM

Monsieur Ferré rappelle que, lors de la séance du Comité syndical du 29 novembre 2024, les élus ont approuvé la mise à disposition des caméras Vizzia, acquises par le Smidom, au bénéfice des communes.

À cette occasion, le Comité syndical avait également validé la mise en place d'une convention prévoyant un partage des recettes issues des amendes entre la commune concernée et le Smidom, à parts égales (50 % chacun).

Le Smidom souhaite désormais réviser les modalités de participation financière des communes et propose l'instauration d'une contribution de 150 € par mois d'utilisation du matériel. Monsieur Ferré soumet au Comité syndical cette nouvelle proposition afin d'approuver les conditions révisées de prêt des caméras Vizzia.

Plusieurs élus soulignent que le dispositif Vizzia nécessite un investissement humain important pour être mis en œuvre. Ils estiment qu'il est essentiel que le montant des amendes soit suffisamment dissuasif, à la fois pour assurer un retour sur l'investissement consenti et pour renforcer l'effet préventif du dispositif.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les nouvelles conditions de prêt du matériel Vizzia.

11. POINT SUR LA MISSION ESPELIA/ORGANOM

Les différentes évolutions du centre de traitement Organom auxquelles sont rattachées plusieurs communes du territoire du Smidom pourraient impacter directement le Smidom techniquement et financièrement. Monsieur Ferré rappelle la situation, le centre de traitement Organom envisage de traiter ses refus issus du traitement mécano-biologique (TMB), représentant environ 55 % des apports, via une filière de combustibles

solides de récupération (CSR) en substitution de l'enfouissement. Ce projet CSR est estimé à 65 M€. Parallèlement, l'établissement prévoit une évolution de ses compétences avec la reprise de la collecte sélective ainsi que des déchets issus des déchèteries (déchets non recyclables, gravats, amiante et déchets verts).

Ce projet a été rejeté par la CC Dombes, la CCPA et la CCMP, bien que la majorité des membres d'Organom s'y soit déclarée favorable.

Pour le SMIDOM Veyle Saône, cette évolution des compétences est jugée inacceptable, notamment en raison de l'augmentation des coûts induits. Une mission d'assistance a été confiée au cabinet Espelia afin d'examiner la sécurisation juridique du montage actuel et d'étudier les possibilités de sortie.

Un courrier a été adressé à la Préfecture en février afin de solliciter un rendez-vous. Sur le plan juridique, il est rappelé que le montage en étoile mis en place en 2017 n'est plus conforme aux règles en vigueur.

Scénarios envisagés :

- régulariser le montage juridique actuel ;
- engager une négociation en vue d'une sortie d'Organom

Organom a par ailleurs demandé une modification statutaire visant à étendre ses compétences au 1er janvier 2027 (tri des collectes sélectives, refus de tri et traitement des déchets de déchèteries). Cette modification a été refusée par la Préfecture. Un contact a été établi avec la secrétaire générale de la Préfecture lors des assises du département le 17 juin. Un rendez-vous est prévu au 3e trimestre. Le nouveau représentant de la CC Veyle au sein d'Organom est M. Claude Jacquet, également membre du bureau. Enfin, la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes s'est saisie du dossier en juillet 2025 ; le rapport est finalisé mais non public.

12. DELIBERATION RAPPORT ANNUEL 2025

Monsieur Ferré présente les données du rapport annuel 2025. Il invite les membres du comité syndical à approuver le rapport annuel 2025.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le rapport annuel 2025.

13. FILIERE ARTICLES CULINAIRES USAGES

M. Ferré a présenté la nouvelle filière de collecte et de recyclage des ustensiles de cuisine, lancée par le Groupe SEB en 2025. Première filière mondiale dédiée à ce type de déchets, elle a pour objectif de collecter jusqu'à 20 millions de poêles en France d'ici 2027.

Il explique que les ustensiles collectés, toutes marques confondues, sont recyclés grâce à un procédé innovant permettant de valoriser les métaux et les revêtements antiadhésifs afin de les transformer en nouveaux produits.

Dans ce cadre, le Smidom s'est associé au Groupe SEB pour expérimenter cette filière sur ses quatre déchèteries en novembre 2025. M. Ferré a également présenté un premier bilan des tonnages collectés depuis la mise en place du dispositif.

Depuis le 01/01/2026
 Saint Jean :1658 kg
 Saint Etienne :1362 kg
 Francheleins :1155 kg
 Vonnas :796 kg



Le point sur le SMIDOM Veyle Saône déployé depuis octobre 2025



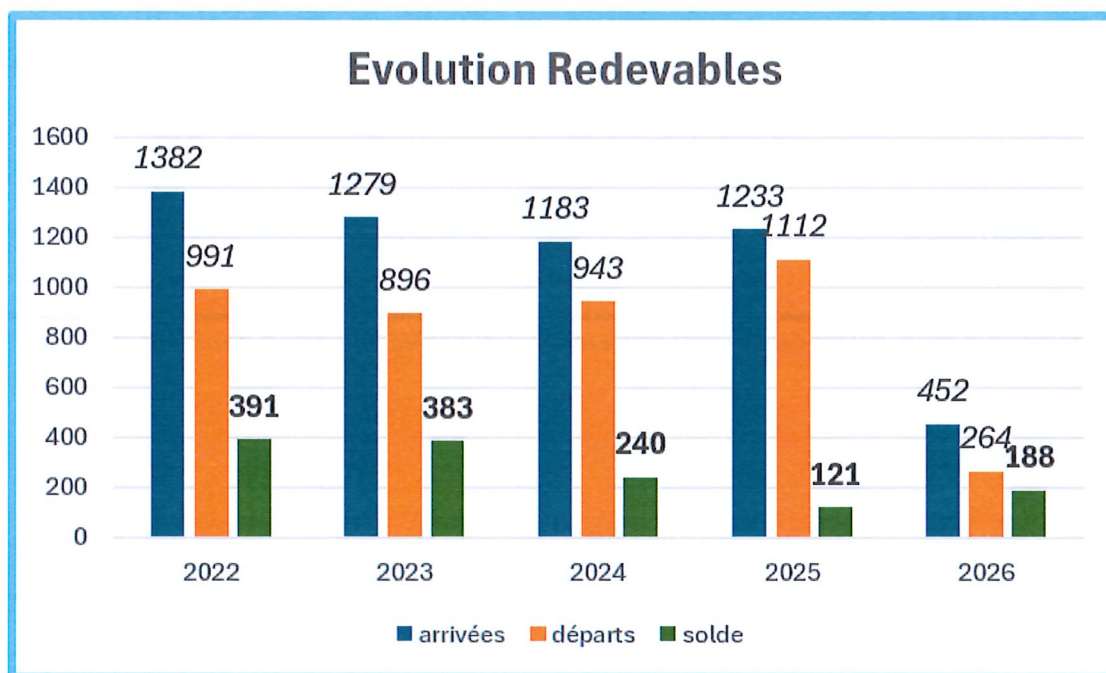
📍 4	Point de collecte
🚚 47	Collectes effectuées
🏠 2 _T	Saint Jean sur Veyle
🏠 1,0 _T	Vonnas

€ Aide financière T4 2025 : 1200€

16 | 28/05/2026

14. EVOLUTION DES REDEVABLES RI 2022-2026

Monsieur Ferré présente l'évolution des foyers assujettis à la RI sur le territoire du Smidom pour la période 2022-2026. Depuis 2022, on note une évolution de 7% du nombre de foyer.



15. PRESENTATION DE LA MATRICE COMPTA COUT 2025

M. Ferré présente des extraits de la base de données nationale SINOE, alimentée chaque année par le SMIDOM, comme plusieurs centaines de services publics de gestion des déchets. Cette base, construite selon les règles de comptabilité analytique définies par l'ADEME, permet aux collectivités de comparer leurs coûts avec ceux de territoires présentant des caractéristiques urbaines similaires ou appartenant à une même zone géographique. Les données présentées ont porté sur différents flux de déchets et sur des éléments de comparaison entre collectivités.

16. DELIBERATION EXTINCTION DE CREANCES

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à constater l'extinction de créances de trois usagers (50€, 111.04€ et 90,36€) pour un montant total de 251.40€.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les extinctions de créances.

17. DELIBERATION CONVENTION DE PRET INTEGRATION D'UNE CAUTION POUR LES COLONNES LOLLY

Monsieur Ferré explique que le Comité Syndical a approuvé en date du 13 mars 2026, la modification de la convention de prêt pour les manifestations, qui encadre la tarification et les modalités concernant le prêt de bacs et de colonnes.

Les colonnes Lolly, acquises depuis peu ont un coût assez élevé à l'achat, il est donc proposé au Comité Syndical d'intégrer une caution pour les associations qui sera prélevée en cas de dommage sur les colonnes.

Le Président propose une caution de l'ordre de 150€ par colonne.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la modification de la convention de prêt.

18. ATELIER PARTICIPATIF SMIDOM

Monsieur Ferré indique qu'un atelier participatif dédié à la gestion et au traitement des déchets se tiendra le 1 juillet 2026. Destiné aux élus, qu'ils soient nouvellement désignés ou expérimentés, titulaires ou suppléants, et aux secrétaires de mairie /dgs, cette rencontre constituera un moment privilégié d'échanges, de sensibilisation et de formation autour des enjeux de collecte, de traitement et de valorisation des déchets.

Cet atelier permettra également de mieux appréhender les compétences exercées par le syndicat, afin d'accompagner les élus dans l'exercice de leurs mandats.

19. QUESTIONS DIVERSES

M. Ferré a informé les membres du comité qu'un nouveau prestataire a été retenu pour la refonte du site internet du SMIDOM, dont la mise en ligne est prévue en septembre.

Il a rappelé que le guide de l' élu consacré aux déchets sauvages a été diffusé à la suite du comité syndical du 25 juin.

Il a également annoncé le départ à la retraite de M. Patrick Béroujon, agent chargé de l'entretien des points d'apport volontaire (PAV), au début du mois de juillet.

Le SMIDOM a participé à l'assemblée générale d'Emmaüs Servas, organisée le 5 juin.

À compter du 1er juillet, le conteneur de réemploi de la déchèterie de Saint-Étienne-sur-Chalaronne est confié à la Croix-Rouge Montmerle/Thoissey, en remplacement d'Éco Sol Le Pont, dans la perspective de l'ouverture d'un magasin de seconde main à Thoissey.

Enfin, M. Ferré a indiqué que la convention avec Citéo pour l'année 2026 prendra en compte le regroupement des communes.

M. Ferré a attiré l'attention des membres du comité sur les difficultés rencontrées par les filières de l'économie circulaire en France, qu'il estime fragilisées par plusieurs orientations gouvernementales.

Il a notamment évoqué la situation de la filière de collecte et de tri des textiles, linges et chaussures (TLC), confrontée à des volumes de collecte trop importants au regard des débouchés disponibles. Il a précisé que le coût de collecte est estimé à environ 250 € par tonne, alors que la valorisation ne permet d'en récupérer qu'environ 150 € par tonne. Dans ce contexte, l'association Le Relais a annoncé la suspension d'environ 25 % de ses collectes.

M. Ferré a également fait part des inquiétudes concernant la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), qui pourrait être remise en cause sous la pression des metteurs en marché, notamment des distributeurs soumis à l'obligation de reprise et de certains producteurs.

Il a par ailleurs évoqué le projet de consigne des bouteilles en plastique et des canettes en aluminium destiné au recyclage, et non au réemploi. Il a rappelé que l'objectif national de collecte fixé à 50 % n'est aujourd'hui atteint qu'à hauteur d'environ 23 %, tout en soulignant que ces emballages constituent les matériaux les plus valorisables pour les collectivités. Leur retrait des circuits de collecte actuels pourrait ainsi fragiliser l'équilibre économique du service public de gestion des déchets.

Enfin, M. Ferré a fait part de ses préoccupations concernant la réduction des moyens alloués à l'ADEME, qu'il considère comme un facteur supplémentaire de fragilisation des politiques de transition écologique. Il a rappelé que le ministre délégué chargé de la Transition écologique est M. Mathieu Lefèvre.

Il est indiqué qu'un questionnaire sera prochainement adressé aux membres du Comité syndical afin d'identifier la date la plus adaptée pour la tenue de la prochaine réunion, en tenant compte des disponibilités du plus grand nombre d'élus.

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU EN SEPTEMBRE

Le secrétaire de séance
Benoît Peigné



Le Président
Paul Ferré

